

# Règlement d'Utilisation U1 STUD - La Biscuiterie

U1 Stud / La Biscuiterie  
53 rue Paul Doucet  
02400 CHATEAU-THIERRY

## ARTICLE 1 – Utilisateurs

Les Studios de répétitions sont accessibles à tous les groupes.

Le groupe devra remplir une fiche d'identification et s'acquitter de la somme correspondant au service demandé ainsi qu'une caution individuelle de 50€ par chèque. (*ordre : La Biscuiterie*)

Pour les musiciens mineurs, l'inscription sera complétée par une autorisation des parents.

## ARTICLE 2 – Paiement et réservation

Le règlement de l'inscription se fera dans les locaux U1, par chèque à l'ordre de « La Biscuiterie » ou en espèces. La réservation d'un créneau attitré n'est valable qu'après l'inscription.

Toutes absences non signalées sans justificatifs valables, après prise de rendez-vous seront facturées.

## ARTICLE 3 – Fréquentation

Seuls les musiciens/groupes qui se sont acquittés de leurs heures peuvent fréquenter les Studios. Ceux-ci leurs sont exclusivement destinés.

Au cas par cas, des personnes non musiciennes peuvent être accueillies à condition que la demande d'autorisation en soit faite auprès des responsables des Studios.

Le nombre d'accompagnateur présent par **session d'enregistrement** est à définir avec les responsables des Studios, ils leur seront demandés de respecter le travail du régisseur en étant silencieux.

## ARTICLE 4 – Annulation de l'inscription

**Toutes absences injustifiées d'une durée de 2 semaines (2 créneaux) conduiront à l'exclusion des locaux de répétitions.**

En cas de non possibilité pour le groupe de prendre le créneau (*maladie, etc....*) celui-ci devra prévenir les responsables des U1 STUD au **03 23 85 20 59** ou par mail [u1stud@hotmail.fr](mailto:u1stud@hotmail.fr).

L'annulation de l'inscription intervient aussi pour le non paiement des participations demandées, le non respect du règlement et pour une attitude incompatible avec le fonctionnement général des Studios.

## ARTICLE 5 – Salle de répétitions

Un état des lieux est effectué régulièrement par le responsable des Studios, lors des répétitions en autonomie, le groupe devra **dès l'arrivée** vérifier la présence du matériel mis à disposition à l'aide de la liste afficher sur la porte de la salle et en cas de problème, les groupes fréquentant les Studios seront tenus de signaler immédiatement aux responsables sur place, ou par message/mail (*si groupe autonome*) de toutes dégradations, tous problèmes techniques, incidents ou accidents survenus.

([u1stud@hotmail.fr](mailto:u1stud@hotmail.fr) / 03 23 85 20 59)

Toute dégradation volontaire ou vol constatés, entraîneront l'exclusion du groupe et le remboursement du matériel dégradé par l'utilisateur.

## ARTICLE 6 – Sécurité

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des Studios et de consommer des boissons alcoolisées dans l'ensemble des locaux.

Durant les répétitions, les portes des Studios doivent être fermées.

Les utilisateurs des locaux se doivent de respecter la quiétude des autres structures du centre d'activités U1.

**Il est formellement interdit de courir dans les couloirs d'U1.**

## **ARTICLE 7 – Assurance**

Une assurance couvre les utilisateurs du service contre les frais occasionnés par un accident relevant de la responsabilité de la commune. Toutefois, celle-ci ne pourra être mise en cause par suite du non respect du règlement intérieur par l'utilisateur, ni pour tous autres motifs, vols, perte de vêtements ou objets de valeurs qu'ils soient musicaux ou non.

Par ailleurs, les usagers s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages occasionnés ou subit par eux-mêmes et ne relevant pas de la responsabilité commune.

Toutes détériorations volontaires du matériel seront à la charge des musiciens ou de leurs parents / responsable légal, s'il s'agit de jeunes mineurs.

Le matériel apporté par les musiciens est placé sous leur seule responsabilité. U1Stud ou La Biscuiterie ne peut être en aucun cas tenue responsable des dégradations sur ce même matériel.

## **ARTICLE 8 – Fonctionnement**

Le règlement des heures se fait à l'inscription.

Les paiements et inscriptions se feront au Studio U1.

## **ARTICLE 9 - Tarifs**

Les tarifs sont fixés chaque année par La Biscuiterie / U1Stud

## **ARTICLE 10 - Caution**

Une caution individuelle de 50€ est obligatoire pour toutes les personnes fréquentant les studios de répétition.

La somme est à régler par chèque et reste valable **1 an** (*à date anniversaire*)

Le chèque sera restitué sur demande ou détruit en fin de validité.

*L'inscription aux Studios et Studios de répétitions entraîne de la part des utilisateurs l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve d'aucune sorte.*

## **A SAVOIR**

Le parking (*grande cour*) est accessible aux groupes désirant charger / décharger du matériel nécessaire à leur répétition, mais devront en aucun cas rester stationner dans l'enceinte de la cour.

## **TARIFS 2019**

**Salle de Répétition:**

Répétition Solo/Duo

**3€ / h**

2€ / h

Répétition Annuelle (3h/Sem sur 52 Sem | -30% appliqué) :

325€ / an

Répétition Annuelle Solo/Duo (3h/Sem sur 52 Sem | -30% appliqué) :

210€ / an

*Les salles de répétitions sont accessible 7j/7 de 09h à 23h via code***Studio d'enregistrement :****12€/h**

Pack Voix (1 voix 2H30 REC + MIX):

25€

Pack Démo 10H (Instal + Rec + Mix):

100€

**Studio Vidéo:****20€/h**

Pack Teaser / EPK (3-4 min / captation+montage+colo / 1H Inst, 3H Cam, 3H Montage )

125€